

Sommaire

0	Synthèse des modifications par rapport à la version précédente.....	3
1	Domaine d'application	4
2	Références	4
3	Définitions	4
3.1	Document de normalisation.....	4
3.2	Autre document de référence	4
3.3	Programme de normalisation	4
3.4	Programme français de normalisation.....	4
3.5	Programme des autres documents de référence	5
4	Instruction d'une étude nouvelle pour inscription au programme de normalisation	5
4.1	Origine française	5
4.2	Origine européenne ou internationale	5
5	Inscription d'une étude nouvelle au programme français de normalisation	6
5.1	Origine française	7
5.2	Origine européenne.....	7
5.3	Origine internationale	8
6	Informations sur les études nouvelles	8
7	Modification des données relatives à une étude.....	8
	Annexe A Type de documents en fonction des besoins	10
	Annexe B Articulation des différents programmes	12

Avant-propos

Le COMOS (Comité Méthodologique d'Organisation du Système normatif) a été créé en 1994 par le Conseil d'Administration d'AFNOR. Il a reçu pour mission de préciser et compléter les principes d'organisation et de fonctionnement du système normatif afin d'en assurer une meilleure efficacité, une productivité accrue et une bonne transparence tant au plan national que pour les relations fonctionnelles et organiques avec les instances européennes et internationales.

Le COMOS Qualité a été chargé d'élaborer des référentiels communs à AFNOR et aux BN permettant d'établir les bases d'un plan qualité du système normatif français.

En conformité avec le décret fixant le statut de la normalisation, AFNOR remplit deux fonctions :

- une fonction d'animateur et de coordinateur du système français de normalisation ;
- un rôle de bureau de normalisation (BN) en l'absence de BN compétent ou lorsque ce bureau n'est pas en mesure de transmettre en temps utile les avant-projets qui lui incombent ; dans ce cadre elle est amenée notamment à élaborer les normes horizontales d'intérêt général.

Ces référentiels sont mis à la disposition d'AFNOR et des BN qui s'engagent à les intégrer dans leur propre démarche qualité.

Olivier GOURLAY
Président du COMOS

0 Synthèse des modifications par rapport à la version précédente

- Prise en compte des conclusions du groupe Programmation et Coordination, validées en Conseil d'Administration AFNOR avec l'introduction de la notion de programme de normalisation regroupant l'ensemble des études destinées à être publiées sous forme de documents de normalisation au niveau français, européen ou international .
- Intégration progressive des échanges informatisés dans le cadre de l'EXTRANET Programme ;
- Utilisation du FORSYS_16 dans l'attente d'un échange via "Extranet programme"

1 Domaine d'application

Le présent référentiel décrit le processus d'inscription dans un domaine existant d'une étude (nouveau sujet ou révision de document de normalisation existant) quelle que soit son origine, au programme de normalisation.

Ce document s'applique aux relations AFNOR-BN.

Des conditions particulières d'application peuvent faire l'objet d'un accord entre AFNOR et le BN après avis du COMOS le cas échéant.

2 Références

REFSYS 1-1	Processus d'inscription au programme de la normalisation française - Partie 1 : Création d'un nouveau domaine ou extension d'un domaine existant
REFSYS 2	Gestion des priorités dans les travaux de normalisation
REFSYS 6	Désignation et missions des participants français aux instances européennes et internationales de normalisation
FORSYS_16	Demande d'inscription au programme français de normalisation
DOCSYS 01	Index des sigles usuels de la normalisation

3 Définitions

L'annexe A présente les différents types de documents définis ci-dessous.

L'Annexe B présente l'articulation entre les différents programmes définis ci-dessous.

3.1 Document de normalisation

Document de référence élaboré par une commission française de normalisation, un comité Technique ou un sous-comité européen ou international et rendu disponible sous forme de norme (NF, EN, IS), norme expérimentale (XP, TS, HD, PAS, ES), ou fascicule de documentation (FD, TR, SR).

3.2 Autre document de référence

Document de référence rendu disponible sous la forme d'AC, GA, BP, CWA, IWA.

3.3 Programme de normalisation

Ensemble des études destinées à être publiées sous forme de documents de normalisation au niveau français, européen ou international.

3.4 Programme français de normalisation

Partie du programme de normalisation comprenant les études destinées à être reprises dans la collection française sous forme de documents de normalisation.

3.5 Programme des autres documents de référence

Ensemble des études destinées à être publiées sous forme d'autres documents de référence au niveau français, européen ou international.

4 Instruction d'une étude nouvelle pour inscription au programme de normalisation

4.1 Origine française

La demande peut émaner d'un acteur extérieur à la commission française de normalisation, de la commission française de normalisation elle-même ou d'une autre commission française de normalisation.

La demande doit faire l'objet d'une consultation formelle de la commission française de normalisation dont le domaine d'activité inclut l'étude, à l'initiative du secrétaire de celle-ci, par correspondance ou en réunion.

L'acceptation de la demande doit prendre en compte les éléments suivants :

- la cohérence avec les priorités et orientations de la commission française de normalisation ;
- le programme de travail des autres commissions françaises de normalisation ;
- le programme de normalisation européen (règle du statu quo) ;
- l'utilité de la norme envisagée ;
- les liens éventuels avec la réglementation ;
- la consultation des principales catégories d'acteurs intéressés ;
- l'expertise disponible ;
- le financement des travaux ;
- la définition de dates cible d'enquête probatoire et de publication compatibles avec le besoin.

En cas de refus d'inscription d'une étude nouvelle par la commission française de normalisation et si le demandeur n'appartient pas à la commission française de normalisation, celui-ci doit en être informé par le BN qui en indique les motifs.

La décision de la commission française de normalisation (acceptation ou refus) doit être consignée dans un document (compte rendu de réunion ou résultat de consultation).

Dans le cas d'une future norme homologuée du domaine électrique, l'UTE vérifie que l'étude proposée ne fait pas l'objet de la règle du statu quo. L'UTE notifie ensuite auprès du CENELEC ce projet de norme française. Après consultation des membres du CENELEC, le BT prononce une décision : soit le projet est porté au niveau européen et l'inscription de l'étude nouvelle deviendra d'origine européenne (voir 4.2), soit la commission française de normalisation est autorisée à conduire les travaux seule pour publication d'une norme française.

4.2 Origine européenne ou internationale

Dès réception de la demande d'inscription d'une étude nouvelle européenne ou internationale entrant dans le domaine d'activité d'une commission française de

normalisation, le correspondant AFNOR transmet la demande à l'ingénieur BN responsable de la commission concernée.

Cette demande doit faire l'objet d'une consultation formelle de la commission de normalisation dont le domaine d'activité inclut l'étude, à l'initiative du secrétaire de celle-ci, par correspondance ou en réunion, de manière à définir la position française dans les délais fixés.

L'UTE reçoit directement de la CEI et du CENELEC les demandes d'inscription d'étude nouvelle.

La commission française de normalisation doit fixer sa position en fonction des éléments suivants :

- la cohérence avec les priorités et orientations de la commission française de normalisation ;
- le programme de travail des autres commissions françaises de normalisation ;
- l'impact sur la collection française de documents de normalisation ;
- le programme de normalisation européen (règle du statu quo) le cas échéant ;
- l'utilité de la norme envisagée ;
- les liens éventuels avec la réglementation ;
- la consultation des principales catégories d'acteurs intéressés ;
- l'expertise disponible (expert dans les groupes de travail, chef de projet, responsable de la validation de traduction : voir REFSYS 6) ;
- le niveau de priorité et les conséquences du choix (voir REFSYS 2) ;
- le financement des travaux en cas de priorité I ou II.

L'ingénieur BN responsable de la commission française de normalisation transmet au correspondant AFNOR la proposition de réponse française aux questions soumises par le CEN et l'ISO dans les délais fixés en remplissant le formulaire s'il existe.

Le correspondant AFNOR envoie au CEN ou à l'ISO le formulaire de réponse complété et adresse une copie au BN concerné.

L'UTE envoie au CENELEC ou à la CEI le formulaire de réponse complété.

Le correspondant AFNOR informe le BN des résultats de l'enquête d'inscription communiqués par le CEN ou l'ISO.

5 Inscription d'une étude nouvelle au programme de normalisation

L'instruction de la demande conformément au 4 débouche sur l'inscription au programme de normalisation.

L'inscription d'une étude nouvelle au programme de normalisation conduit à la mise à jour du plan d'action de la commission française de normalisation, conformément au REFSYS 2.

Note : En règle générale, toute étude nouvelle inscrite au programme de normalisation est suivie par une commission française de normalisation sauf cas particulier (norme européenne pour laquelle il n'y a pas d'expertise au plan français, ...). Si tel n'est pas le cas, cela signifie que l'étude porte sur un nouveau domaine d'activité de normalisation, dont la décision de création est spécifiée au REFSYS 1-1.

5.1 Origine française

L'ingénieur BN responsable de la commission française de normalisation transmet un FORSYS_16 complété à production@afnor.org pour l'inscription au programme français de normalisation dans les deux mois suivant la décision de la commission (dans l'attente d'un échange via EXTRANET Programme).

Dans le cas d'une future norme homologuée, si AFNOR constate qu'elle est soumise à la règle de statu quo au titre du règlement intérieur CEN/CENELEC, elle en informe le BN et surseoit à l'inscription. Pour la filière électrique, l'UTE applique la procédure décrite en 4.1 relative à la règle du statu quo.

Une fois l'inscription effectuée dans la base de données programme AFNOR, celle-ci est notifiée au CMC. En application de la directive 98/34/CE, celui-ci en informe les autres comités membres par diffusion d'une liste mensuelle des nouveaux sujets inscrits aux programmes des organismes nationaux de normalisation.

Lorsque AFNOR identifie un chevauchement possible avec le programme d'une autre commission française de normalisation, AFNOR prend contact avec l'ingénieur BN responsable.

5.2 Origine européenne

5.2.1 Dès l'inscription d'une étude de type "EN" au programme du CEN, une inscription au programme français de normalisation est générée dans la base de données programme AFNOR, selon les informations contenues dans l'EXTRANET Structures.

Dès l'inscription d'une étude de type "TS / TR" au programme du CEN, une inscription au programme de normalisation est générée dans la base de données programme AFNOR, selon les informations contenues dans l'EXTRANET Structures.

Dans les deux mois suivant la décision de la commission française de normalisation de reprendre une étude de type "TS / TR" dans la collection française, l'ingénieur BN responsable de la commission transmet un FORSYS_16 complété à production@afnor.org pour l'inscription au programme français de normalisation (dans l'attente d'un échange via EXTRANET Programme).

Dans tous les cas, la commission française de normalisation doit confirmer, le degré de priorité à affecter à l'étude. Cette information est communiquée à AFNOR par l'ingénieur BN responsable de la commission dans les trois mois suivant l'inscription au programme de normalisation.

5.2.2 Dès l'inscription d'une étude au programme du CENELEC, une inscription au programme de normalisation est générée dans la base de données programme AFNOR, selon les informations fournies par l'UTE (FORSYS_16 complété adressé à production@afnor.org dans l'attente d'un échange via EXTRANET Programme).

Pour les documents autres que les normes européennes, dans les deux mois suivant la décision de la commission française de normalisation de reprendre une étude nouvelle dans la collection française, l'ingénieur BN responsable de la commission de l'UTE transmet un FORSYS_16 complété adressé à production@afnor.org, pour l'inscription au programme de normalisation (dans l'attente d'un échange via EXTRANET Programme).

Note : Dans l'attente d'une inscription d'une étude dès son enregistrement au programme du CENELEC, l'information est accessible librement sur le site web du CENELEC (<http://www.cenelec.org/Cenelec/Code/Frameset.aspx>).

5.3 Origine internationale

5.3.1 Dès l'inscription d'une étude au programme de l'ISO, une inscription au programme de normalisation est générée dans la base de données programme AFNOR, selon les informations contenues dans l'EXTRANET Structures.

La commission française de normalisation doit confirmer, le degré de priorité à affecter à l'étude. Cette information est communiquée à AFNOR par l'ingénieur BN responsable de la commission dans les trois mois suivant l'inscription au programme de normalisation.

Dans les deux mois suivant la décision de la commission française de normalisation de reprendre une étude nouvelle dans la collection française, l'ingénieur BN responsable de la commission transmet un FORSYS_16 complété à production@afnor.org pour l'inscription au programme français de normalisation (dans l'attente d'un échange via EXTRANET Programme).

5.3.2 Dès l'inscription d'une étude au programme de la CEI, une inscription au programme de normalisation est générée dans la base de données programme AFNOR, selon les informations fournies par l'UTE (FORSYS 16 complété à production@afnor.org, dans l'attente d'un échange via EXTRANET Programme).

Dans les deux mois suivant la décision de la commission française de normalisation de reprendre une étude nouvelle dans la collection française, l'ingénieur BN responsable de la commission de l'UTE transmet un FORSYS_16 complété à production@afnor.org pour l'inscription au programme français de normalisation (dans l'attente d'un échange via EXTRANET Programme).

Note : Dans l'attente d'une inscription d'une étude dès son enregistrement au programme de la CEI, l'information est accessible librement sur le site web de la CEI (http://www.iec.ch/searchpub/cur_fut.htm).

Note : AFNOR met à disposition des CoS la partie de programme qui les concerne.

6 Informations sur les études nouvelles

AFNOR met à disposition de l'ensemble des BN la liste mensuelle des études nouvelles inscrites au programme de normalisation comprenant pour la partie programme français de normalisation la commission de normalisation de suivi identifiée.

Note : Pour la filière électrotechnique, cette information ne couvre que les études soumises à l'enquête probatoire

Note : En application de la Directive 98/34, AFNOR informe les BN des études nouvelles inscrites au programme des autres organismes nationaux membres du CEN.

7 Modification des données relatives à une étude

Le BN informe AFNOR (production@afnor.org), pour les sujets inscrits au programme français de normalisation, de toute modification de la commission française de normalisation de suivi, du statut du document à publier et, éventuellement, de son abandon.

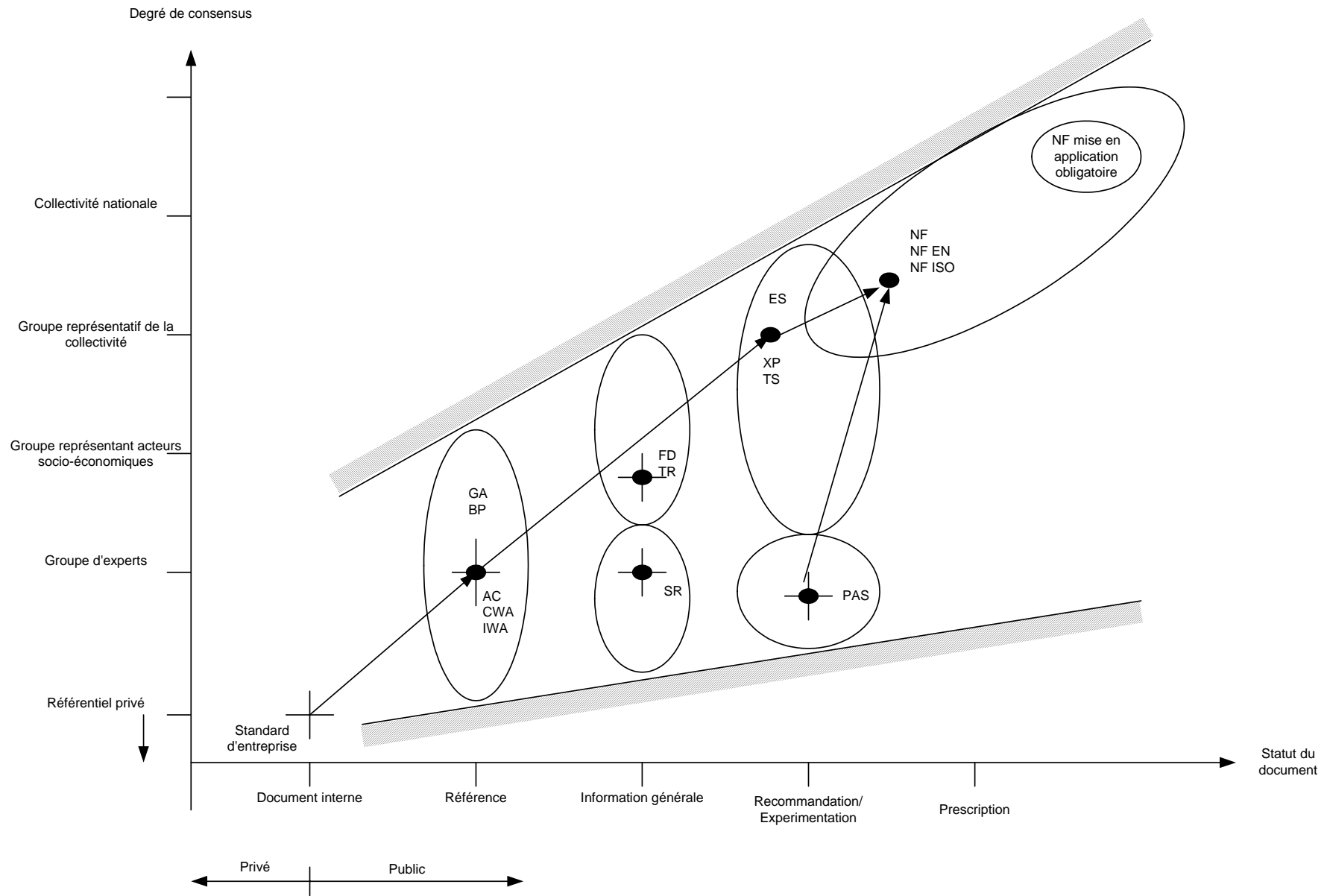
Lorsque l'EXTRANET BN sera opérationnel, le BN informera AFNOR pour tous les sujets inscrits au programme de normalisation, de toute modification de la commission française de normalisation de suivi, du degré de priorité ou de l'inscription au programme français de normalisation.

Annexe A
Type de documents en fonction des besoins

	Périmètre du consensus					
	National, européen ou international			Interne à une profession ou une activité		Groupe d'acteurs
Besoin	Prescription par les acteurs (1)	Expérimentation Recommandation	Information	Codification des pratiques professionnelles	Aide à l'application des normes existantes	Solution à un problème partagé par le groupe d'acteurs
Types de documents	NF	XP	FD	BP	GA	AC
Equivalent européen ou international	EN, IS	TS, PAS, ES (2)	TR, SR	-	-	CWA, IWA
Instance de suivi	Commission française de normalisation, comité technique ou sous-comité technique européen ou international	Commission française de normalisation, comité technique ou sous-comité technique européen ou international	Commission française de normalisation, comité technique ou sous-comité technique européen ou international	Groupe de représentants des parties prenantes	Groupe de représentants des parties prenantes	Groupe d'acteurs
Processus d'approbation au plan français	Enquête probatoire et homologation NB : Au plan européen et international : enquête et vote formel	Consultation formelle de la commission française de normalisation	Consultation formelle de la commission française de normalisation	Consultation élargie à la profession	Contrôle par la commission française de normalisation responsable que le GA n'est pas en contradiction avec les normes existantes	Consultation du groupe d'acteurs
Objectifs de délais	1 à 3 ans	1 à 2 ans	1 an	1 an		Moins d'1 an

(1) possibilité de mise en application obligatoire par voie réglementaire

(2) Y compris les HD



Annexe B
Articulation des différents programmes

